

## CONTRAT DE MAINTENANCE & D'HÉBERGEMENT

### CONTRAT DE PRESTATIONS 26TIC04C

Maintenance et Hébergement du Site Internet du SYDESL

Entre les soussignés :

**Le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire (SYDESL)**

200 Boulevard de la Résistance – 71000 Mâcon

Représenté par : H. Jean STAINSON

Fonction : Président

Ci-après dénommé « le Pouvoir adjudicateur »,

Et :

La société **Agence Elixir**,

SARL au capital de 8 000 €,

RCS Besançon n° **444 088 983**,

Siège social : 21 A rue du Refuge – 25000 Besançon,

Représentée par Madame **Fleur GIBEAU**, Gérante,

Ci-après dénommée « le Titulaire »,

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la réalisation, par le Titulaire, des prestations de :

- maintenance technique, corrective et évolutive,
- maintenance de sécurité,
- et hébergement

du site internet institutionnel du SYDESL, accessible à l'adresse [www.sydesl.fr](http://www.sydesl.fr),

conformément aux exigences du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de technologies de l'information et de la communication (CCAG TIC) et aux prestations décrites dans la facture n° **25-10-10404**.

## Article 2 – Nature des prestations

### 2.1 Maintenance corrective

- suivi et correction des dysfonctionnements,
- application des correctifs de sécurité,
- maintien en condition opérationnelle du site.

### 2.2 Maintenance évolutive

- mises à jour du système Wordpress,
- mises à jour des extensions et bibliothèques,
- adaptations techniques rendues nécessaires par l'évolution des environnements.

### 2.3 Hébergement

- hébergement sécurisé sur infrastructure située dans l'Union Européenne,
- sauvegardes régulières,
- gestion et renouvellement du certificat SSL,
- surveillance et support technique.

## Article 3 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour les périodes suivantes :

- **Période 1 – Régularisation contractuelle**

**du 10 juillet 2025 au 9 juillet 2026.**

- **Période 2 – Reconduction**

**du 10 juillet 2026 au 9 juillet 2027.**

## Article 4 – Exclusivité

Le SYDESL confie à titre **exclusif** à la société **Agence Elixir** l'ensemble des prestations de maintenance et d'hébergement du site internet pendant toute la durée du présent contrat.

Aucun autre prestataire ne pourra intervenir sur ces prestations sans l'accord écrit préalable du Titulaire et du Pouvoir adjudicateur.

## Article 5 – Conditions financières

Les prestations sont rémunérées conformément aux montants figurant sur la facture :

Facture n° **25-10-10404** du **31 octobre 2025**,  
relative à la **période 1 du 10 juillet 2025 au 9 juillet 2026** correspondant à la période mentionnée sur la facture ;

Période de reconduction : **du 10 juillet 2026 au 9 juillet 2027**.

pour un montant total des deux années de :

- Total HT : **5 780,00 €**
- TVA : **1 156,00 €**
- Total TTC : **6 936,00 €**

Les paiements sont effectués conformément aux règles de la comptabilité publique.

## Article 6 – Propriété des données

Le SYDESL demeure propriétaire exclusif de l'ensemble des données, contenus et paramétrages du site internet.

Le Titulaire s'interdit toute utilisation des données en dehors du strict cadre de l'exécution du présent contrat.

## Article 7 – Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié par le Pouvoir adjudicateur dans les conditions prévues par le CCAG TIC et le Code de la commande publique.

## Article 8 – Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au **droit français** et au **Code de la commande publique**.

Tout litige relève de la compétence du **Tribunal administratif territorialement compétent**.

Fait à ..... Flacon ....., le 10/07/2025

En deux exemplaires originaux.

Pour le SYDESL  
Nom : Jean SAINSON  
Fonction : Président  
Signature :  
Cachet :

Pour l'Agence Elixir

Madame Fleur GIBEAU  
Gérante

Signature :



elixir  
AGENCE CONSEIL  
EN COMMUNICATION  
21 A RUE DU REFUGE • F-25000 BESANÇON  
TEL. 03.81.81.28.75 • FAX. 03.81.82.13.48



Le Président,  
Jean SAINSON



SYDESL  
Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire